

Erratum sur la version 2023/3 du glossaire Dimona

Version corrigée le 06/10/2023

Glossaire :

- **Zone : « DATE DE FIN » (00911 - EndingDate)**
 - Adaptation de la condition de présence :

IL Y A	IL FAUT
<p>Obligatoire si le formulaire concerne : [...]</p> <p>- ou une déclaration Dimona IN d'un travailleur intérimaire (Commission paritaire = 322), d'un travailleur occasionnel (Type de travailleur = EXT), d'un étudiant (Type de travailleur = STU), d'une personne en formation professionnelle (Type de travailleur = IVT), d'une personne en stage de transition (Type de travailleur = TRI) ou d'un stagiaire (Type de travailleur = STG) ou un Article 17 (Type de travailleur = A17, O17, S17 et T17).</p> <p>[...]</p>	<p>Obligatoire si le formulaire concerne : [...]</p> <p>- ou une déclaration Dimona IN d'un travailleur intérimaire (Commission paritaire = 322), d'un travailleur occasionnel (Type de travailleur = EXT), d'un étudiant (Type de travailleur = STU), d'une personne en formation professionnelle (Type de travailleur = IVT), d'une personne en stage de transition (Type de travailleur = TRI) ou d'un stagiaire (Type de travailleur = STG), un Article 17 (Type de travailleur = A17, O17, S17 et T17) ou apprenti en formation en alternance (Type de travailleur = ALT).</p> <p>[...]</p>